

Décision n°2020/01-10
relatif à l'accréditation de l'Institut supérieur des
biotechnologies de Paris (SUPBIOTECH)
pour délivrer le titre d'ingénieur

Établissement

Institut supérieur des biotechnologies de Paris (SUPBIOTECH)	
Établissement privé	
Nom d'usage :	Sup'Biotech
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Villejuif, Lyon

Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accréditation</i>

Suivi des accréditations précédentes

<i>Décisions n°2019/02-04; n° 2016/11-03</i>
--

Objet de la demande d'accréditation

Dossier NV : demande d'extension à une nouvelle voie de formation par apprentissage du diplôme d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris Dossier NS : ouverture à Lyon (site non diplômant) des trois premières années de la formation FISE accréditée sur le site de Villejuif pour le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris
--

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris,
- Vu le rapport établi par Georges SANTINI (membre CTI et rapporteur principal), Anne de CAGNY (membre de la CTI et co rapporteure) et Jean NOCQUET (expert auprès de la CTI) et présenté en Commission le 15 janvier 2020,
- Entendus Madame PROUX Vanessa, directrice générale de l'école de SupBiotech et Monsieur Thierry PICOT, directeur des études du cycle ingénieur,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'Institut supérieur des biotechnologies de Paris (Sup'Biotech ou ISBP) est un établissement d'enseignement supérieur privé créé en 2004 et situé sur la commune de Villejuif dans le Val de Marne (94). L'école Sup'Biotech est membre de IONIS Education Group qui fédère 25 écoles dont quatre écoles d'ingénieurs avec lesquelles Sup'Biotech mutualise des activités. Elle est gérée par l'association ISBP (Loi 1901) et ne dispose pas de la qualification EESPIG. Les statuts de l'association ISBP sont ceux d'une association classique, ils donnent une place et un pouvoir importants aux membres fondateurs de l'ISBP.

L'école a accueilli, à la rentrée 2018, 719 étudiants sur les cinq années du cursus. L'essentiel (68%) des étudiants est recruté via le concours post bac « Advance ». La proportion des étudiants intégrés au niveau Bac+2 est plus faible (32%). Ayant eu sa première accréditation pour sa formation en formation initiale sous statut d'étudiant (FISE) en 2017, l'école diplômera sa première promotion d'ingénieurs en septembre 2020. Elle a formé depuis sa création 650 experts qui ont bénéficié d'une bonne employabilité dans divers secteurs économiques concernés par les biotechnologies.

Évolution de l'institution

L'école a été créée en 2004 et a eu sa première rentrée accréditée en septembre 2017 pour une période de deux ans. L'accréditation accordée en 2017 a été accompagnée d'un nombre conséquent de recommandations et d'une injonction que l'école s'est efforcée de prendre en compte pour se conformer non seulement aux critères constituant le référentiel mais aussi pour adopter une structure, un fonctionnement et une culture d'école d'ingénieurs. L'audit conduit le 30 novembre 2018 a permis de constater que cette évolution a été dans l'ensemble correctement menée sur une période courte. Suite au même audit dont les conclusions ont été présentées à la CTI le 13/02/2019, l'école a bénéficié d'une nouvelle accréditation pour sa formation en FISE pour une période de trois ans à compter du 01/09/2019. Au cours du deuxième trimestre 2018 l'école a exprimé son souhait de renforcer son projet de formation par l'ouverture d'une voie en formation initiale sous statut d'apprenti (FISA) pour le même diplôme et également d'ouvrir un premier cycle de trois années sur le site lyonnais.

Dans sa note stratégique l'école expose clairement ses projets de développement et argumente, en analysant l'environnement économique et concurrentiel. Elle expose également ses soutiens. L'école justifie la demande d'ouverture de sa formation en FISA en s'appuyant d'une part sur le développement croissant des biotechnologies et de l'apprentissage avec le soutien du CFA AFi24, spécialisé dans les domaines de la chimie, de la biologie et des biotechnologies, et d'autre part sur la faiblesse de l'offre de diplomation par cette voie de formation. La demande d'ouverture d'un cycle de trois ans dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes est, quant à elle, justifiée par la volonté stratégique de diversifier le vivier de recrutement de l'école, d'apporter à l'écosystème de cette région, deuxième bassin d'emploi français en biotechnologies, une nouvelle formation en biotechnologies. Dans ce schéma, les étudiants effectueraient trois ans à Lyon puis rejoindraient le site de Villejuif pour les deux dernières années.

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

<i>Biotechnologies, Génie biologique, Innovation, Santé, Agro-alimentaire, Cosmétique, Environnement, Bio-informatique, Ingénierie, Entrepreneuriat</i>

Sup'Biotech dispense une formation d'ingénieur sur cinq ans, tournée vers les Biotechnologies et développée en collaboration avec l'écosystème professionnel (entreprises et laboratoires de recherche). La formation actuelle est dispensée sur le site de Villejuif, sous statut d'étudiant après un baccalauréat scientifique ou après un premier cycle supérieur en sciences du vivant en admissions parallèles. Elle est organisée en un cycle préparatoire qui comprend les deux premières années de la formation constituant un tronc commun avec la transmission de compétences génériques d'ingénieur appliquées aux Biotechnologies et fédérées autour d'un axe dominant alliant sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur sur lequel viennent se greffer des enseignements transversaux (anglais, sciences humaines et sociales, économie...). Le cycle ingénieur, qui comprend les trois dernières années, vise l'acquisition de compétences génériques d'ingénieur plus approfondies avec un tronc commun, mais aussi des matières spécifiques aux Biotechnologies. Lors des deux dernières années, les élèves choisissent une majeure en lien avec une famille de métiers d'ingénieur parmi trois : Recherche & Développement, Bioproduction & Qualité ou Marketing & Management des Produits et une mineure en lien avec un secteur d'activité concerné par les Biotechnologies parmi sept : Santé, Agroalimentaire, Cosmétique, Environnement, Alimentation & santé, Bioinformatique ou Entrepreneuriat.

La formation permet d'acquérir une bonne expérience professionnelle au travers de trois stages de deux, quatre et six mois et une exposition à la recherche appliquée et l'entrepreneuriat grâce à des projets originaux. En revanche la sensibilisation à la recherche académique est plus limitée, même si l'école mentionne une partie des stages de troisième année effectués en laboratoires de recherche. La formation met l'accent sur l'entrepreneuriat grâce à une pédagogie donnant une place importante aux projets. L'école s'est dotée d'un plan vert et souligne dans sa formation les aspects liés au développement durable et à la bioéthique en particulier.

La recherche de Sup'Biotech est partenariale et d'orientation appliquée. Elle est effectuée au sein de quatre laboratoires dont le plus visible est le SEPIA / CEA de Fontenay-aux-Roses et génère une production raisonnable en termes de publications.

L'école déploie une politique d'internationalisation ambitieuse en y mettant les moyens humains et financiers ; sa mise en œuvre se traduit par des modalités pédagogiques (cours en anglais, « Summer programs », classe internationale) et des mobilités entrantes et sortantes de bon niveau (74 entrants et 100% sortants) grâce à un réseau important de partenaires internationaux (72) sans accord de double diplôme à ce jour.

En termes d'emplois visés, la formation est orientée pour que le diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris occupe un poste de cadre scientifique ou d'ingénieur dans une entreprise rattachée à un secteur d'activité en lien avec les biotechnologies comme la santé, l'agroalimentaire, les cosmétiques et l'environnement.

Concernant la demande d'extension à la voie de formation sous statut d'apprenti (FISA)

Sur le site de Villejuif

L'école a retenu dans sa stratégie, de rapidement demander l'ouverture de la FISA avant d'avoir atteint le régime de croisière dans sa nouvelle accréditation. Le projet est ambitieux mais raisonné. L'école a effectué les bonnes analyses des marchés et pris les bons contacts pour réussir son projet. Les entreprises sont très positives à son sujet. Les moyens prévus pour faire fonctionner la formation par apprentissage sont évalués. Ils devront être au rendez-vous pour ce qui concerne aussi bien les locaux que les moyens humains. Le choix du CFA est un bon choix, cette organisation est expérimentée, sérieuse et dispose d'une bonne notoriété dans les secteurs concernés par les biotechnologies. L'inconnue concernant le financement devra être rapidement éclaircie avec les parties prenantes concernées. La capacité de l'école à mettre en œuvre la FISA sur les bases de sa maîtrise du programme de la FISE est *a priori* bonne. Le suivi différencié de l'acquisition des compétences en école et en entreprise, un des éléments clé de la formation, n'est pas suffisamment détaillé et mis en évidence pour ce qui est de sa mise en œuvre. Le volet recrutement est relativement bien préparé, l'usage devra permettre à l'école d'opérer les ajustements nécessaires sur les modalités d'établissement des contrats. Compte-tenu de l'expérience acquise avec le placement des experts, l'école ne devrait pas avoir de problème d'employabilité des apprentis. Ce point devra cependant être suivi avec grande attention.

Points forts

- Une bonne analyse du marché
- Soutien d'un CFA bien positionné sur les secteurs visés

Points de vigilance

- Première expérience en apprentissage
- Notoriété de l'école en construction

Risques

- Financement insuffisant

Opportunités

- Faible nombre de formations FISA en Biotechnologies
- Ouverture sociale de la formation

Concernant la demande d'ouverture d'un nouveau site à Lyon

Sup'Biotech a construit son projet d'implantation en région lyonnaise selon une approche analytique détaillée et cohérente avec l'activité cœur de formation de l'école qu'est la FISE offerte en région parisienne. Ce projet est bien expliqué dans l'exposé de la stratégie de l'école. Le projet est bien étayé par les attentes des milieux professionnels et le soutien des collectivités. Il répond ainsi à un

besoin et bénéficiera *a priori* des ancrages indispensables à sa bonne marche. L'investissement de Sup'Biotech en recherche par la participation des enseignants-chercheurs à des équipes partenaires est exclusivement situé en région parisienne. Il demande par ailleurs à être concentré et renforcé. Pour ce qui est de la région lyonnaise, l'école devra s'efforcer d'établir des partenariats avec des acteurs académiques locaux de la recherche et veiller également à ce que les étudiants lyonnais bénéficient à ce titre d'un programme qui les prépare à être exposés, au cours de leur formation, à une activité de recherche fondamentale ou appliquée.

Le programme de formation prévu, identique à celui qui est dispensé en FISE à Villejuif, est satisfaisant dans son contenu. Parmi les adaptations nécessaires à la forme qui ont été signalées à l'occasion de l'audit réalisé fin 2018, certaines ont été apportées (compétences), d'autres restent à faire (mise en conformité au processus de Bologne). Les dispositions qui sont prévues pour assurer l'équité de programme et de traitement entre les deux sites, ainsi que la coordination, sont *a priori* satisfaisantes. L'usage devra vérifier ce facteur important. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme de trois années ont été évalués correctement mais au plus juste tant en ce qui concerne le personnel que les moyens techniques (locaux, plateformes techniques). Il faudra que la réalité des moyens mis à disposition soit au minima au niveau des prévisions.

Les modalités prévues pour la promotion du programme, la sélection et le recrutement des candidats, identiques à celles mises en œuvre sur le site de Villejuif, sont satisfaisantes ; elles bénéficieront de l'appui du groupe IONIS en matière de communication. L'objectif d'équilibrage des effectifs entre Lyon et Villejuif est une bonne orientation.

Points forts :

- Locaux disponibles
- Programme d'enseignement déjà établi à Villejuif
- Contacts avec les entreprises pris
- Analyse de la concurrence et du marché de la formation en Biotechnologies en région lyonnaise effectuées
- Appui des autres écoles du groupe IONIS
- Equilibrage des effectifs sur les deux sites

Points faibles :

- Ancrages universitaires et recherche
- Plateformes techniques indisponibles à court terme
- Recrutements à faire

Risques :

- Complexité de la coordination entre sites
- Faible attractivité due à une faible notoriété

Opportunités :

- Accès au vivier étudiant de la région lyonnaise
- Renforcement de la notoriété auprès des entreprises de la région lyonnaise

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur suivant en formation par apprentissage :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2021-2022	restreinte

Prise d'acte favorable pour l'ouverture sur le site de Lyon des trois premières années de la FISE de l'école pour délivrer le titre suivant :

Ouverture à Lyon (site non diplômante) des trois premières années de la formation FISE accréditée sur le site de Villejuif	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris	Formation initiale sous statut d'étudiant	2020	2021-2022	restreinte

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour la formation FISA

- Finaliser les recrutements annoncés en personnel d'encadrement et d'enseignants,
- Renforcer la communication auprès des entreprises,
- Préciser les modalités de recrutement des apprentis,
- Ajuster le modèle économique à la lumière des conditions de prise en charge par les OPCO,
- Définir et mettre en place les modalités d'évaluation des périodes en entreprise,
- Mettre en œuvre les exigences du R&O concernant la mobilité internationale.

L'École devra s'engager à préciser **pour le 15 juin 2020** les modalités de recrutement des apprentis et à fournir le livret d'accompagnement de l'apprenti.

Pour le site de Lyon

- Finaliser les recrutements annoncés sur le site de Lyon,
- Faire une évaluation des modalités de coordination entre les deux sites,
- Mettre en place les plateformes techniques prévues sur le site,
- Développer les ancrages universitaires sur la région lyonnaise.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2020.

Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Noël BOUFFARD, Anne de CAGNY, Élisabeth CREPON, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Hélène GRIMAUULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Madeleine LE MARC, Marie-Véronique LE LANN, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Claire PEYRATOUT, Georges SANTINI, Patricia SOURLIER et Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Talence, le 12 février 2020.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

Le secrétaire greffier

Le rapporteur principal
Georges SANTINI



**Complément de la décision n° 2020/01-10
relatif à l'accréditation de l'Institut supérieur des
biotechnologies de Paris (SUPBIOTECH)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans la décision n°2020/01-10 concernant l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris (SUPBIOTECH) portant sur les modalités de recrutement des apprentis, le livret d'accompagnement des apprentis et le suivi des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris,
- Vu la note de synthèse établie par Georges SANTINI, expert de la CTI,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte avec réserves du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Les éléments fournis répondent partiellement à la demande formulée. L'école doit fournir pour le 23 avril 2021 les modalités d'admission en 3^e année en formation initiale sous statut d'apprenti des étudiants déjà présents en 2^e année à SUP'BIOTECH, ainsi que le livret de l'apprenti portant sur les trois années du contrat.

Délibéré et approuvé en séance plénière, le 16 mars 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON

**Complément de la décision n° 2020/01-10
relatif à l'accréditation de l'Institut supérieur des
biotechnologies de Paris (SUPBIOTECH)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport demandé dans le complément de la décision n°2020/01-10 concernant l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris (SUPBIOTECH) portant sur les modalités d'admission en 3^e année en formation initiale sous statut d'apprenti des étudiants déjà présents en 2^e année à SUP'BIOTECH, ainsi que le livret de l'apprenti portant sur les trois années du contrat.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris,
- Vu la note de synthèse établie par Georges SANTINI, expert de la CTI,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport complémentaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière, le 9 juin 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON